



INFORMATIONS MUNICIPALES



QUELQUES INFORMATIONS UTILES DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE reste ouvert aux horaires habituels, mais privilégier les contacts par téléphone ou par mail.

LA BIBLIOTHÈQUE est fermée au public.



A défaut de pouvoir choisir vos livres sur place, un système de « **prêts à emporter** » vous est proposé. Pour cela, il vous suffit de **passer commande au 03.24.72.59.28** (aux horaires d'ouverture habituels). Un **rendez-vous** sera fixé pour que vous puissiez récupérer vos livres dans le respect des gestes barrières. Pour pouvoir profiter de ce service, il vous faudra rendre tous les livres empruntés précédemment. Priorité à ceux qui n'ont pas pu emprunter avant le reconfinement.

Le **SERVICE CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS** est maintenu, sur rendez-vous uniquement (auprès de la bibliothèque).

SALLES POLYVALENTE ET MAXIME DE SARS : fermées au public sauf pour les activités scolaires.

CIMETIÈRE : ouvert au public.

MARCHÉS ALIMENTAIRES DU VENDREDI ET SAMEDI : maintien avec port du masque et distanciation.

CITY PARK ET STADE DE FOOT : fermés au public sauf pour les activités scolaires.

DÉCHÈTERIE DU CHÂTELET : ouverte aux horaires habituels.

MAISON RELAIS DE LA CCPR : ouverte aux horaires habituels.

MUSÉE VERLAINE : fermé au public.

AIDE AUX PERSONNES SEULES OU ISOLÉES

Nous rappelons aux personnes seules ou isolées que nous pouvons les aider pour effectuer leurs courses alimentaires ou autres, aller chercher leurs médicaments à la pharmacie, etc. N'hésitez pas à contacter **Géraldine GUILLET (06.43.87.12.82)** qui fera en sorte de répondre à vos besoins.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas d'organiser la cérémonie du 11 novembre dans son format habituel.

Toutefois, le gouvernement ayant choisi de la maintenir, **elle ne pourra se dérouler qu'en format très restreint**, c'est-à-dire avec quelques personnes seulement : les élus et la présence d'un porte-drapeau. Les instructions préfectorales reçues à ce sujet demandent à la population de ne pas assister à cette cérémonie.

En ce qui concerne notre commune, le Maire et son conseil se retrouveront avec un porte-drapeau à 11h 30 au monument aux morts pour déposer une gerbe et lire le message ministériel.





LE BLEUET DE FRANCE

Le Bleuets de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins. La vente de bleuets sert à financer des œuvres sociales leur venant en aide. Le contexte sanitaire actuel ne permet pas la collecte qui a lieu habituellement le 11 novembre. Toutefois, chacun peut faire un don au profit du Bleuets de France sur le site <https://www.onac-vg.fr/dons/>. Il est également possible de se rendre sur la boutique du Bleuets de France (<https://boutique-bleuetsdefrance.fr/>) qui a pour vocation de diffuser et de rendre accessible le Bleuets au plus grand nombre de Français.

Dans le contexte des récents attentats survenus sur le territoire national, le Bleuets de France souhaite aussi apporter, via les dons récoltés, un soutien aux victimes d'acte de terrorisme et aux pupilles.

BULLETIN ANNUEL 2020

Comme tous les ans à cette période, nous demandons aux divers rédacteurs associatifs et communaux de réfléchir aux articles qu'ils souhaitent publier dans le bulletin annuel.

Un appel est également lancé à tout autre rédacteur, historien ou non, qui pourrait nous transmettre un article.

Retournez vos écrits **pour le 13 novembre au plus tard** auprès de la bibliothèque (bibliotheque.st.exupery@wanadoo.fr) accompagné au besoin de photos numériques.

Les articles du bulletin annuel sont l'occasion de rappeler l'objet de vos associations, d'évoquer ce qui a été fait tout au long de l'année, d'insister sur les événements "marquants"; de faire un bilan.

Nous sommes conscients qu'avec la crise sanitaire, l'année en cours a été perturbée dans nos activités et que l'article que vous devez rédiger risque d'être réduit. Néanmoins, il est nécessaire et utile de communiquer et de dire à nos concitoyens que vous êtes toujours actifs et que vos projets ne manquent pas.

Distribution des sapins de Noël

Noël arrive, il faut déjà y penser ! Comme tous les ans, la commune offre à ses habitants un sapin en rappelant que celui-ci est destiné à décorer les extérieurs des habitations et aucunement à garnir l'intérieur des maisons. La distribution aura lieu le **samedi 5 décembre à partir de 9 h aux ateliers municipaux**, rue Albert Meunier.

OCTOBRE ROSE

Le dimanche 4 octobre a eu lieu une marche rose au profit de l'Association Oncobleuets Courlancy de Reims qui œuvre dans la lutte contre le cancer et plus particulièrement celui du sein.

Pas moins de 600 marcheurs ont effectué (sans la pluie) l'un ou l'autre parcours de 5 ou 10 km tracés dans la plaine junivilloise.

Une organisation sans faille des responsables des Pommes de terre de la Retourne, aidés par le club des Pieds A La Retourne, par les bénévoles de l'association Oncobleuets et par bien d'autres bénévoles a permis cette énorme mobilisation de tous ces participants.

A mentionner aussi la belle initiative de toutes les commerçantes de Juniville qui ont voulu à leur façon s'associer et participer à cette manifestation en reversant aux associations Oncobleuets et Plus Rose la Vie une partie des bénéfices des actions commerciales proposées à leurs clients durant le mois d'octobre.

Merci à tous, aux 600 marcheurs, aux organisateurs, aux divers donateurs pour cette formidable réussite et cet élan de générosité.





TRAVAUX D'AUTOMNE

Les premiers jours de l'automne sont souvent l'occasion d'entretenir les extérieurs des habitations et de tailler arbres et arbustes avant l'hiver.

Toutefois, comme chaque année, nous vous rappelons que le brûlage des végétaux dans les jardins est interdit.

Il convient d'aller déposer les branches et autres déchets verts dans les déchetteries des environs, ouvertes aux horaires suivants :

Jour	Horaires
lundi	12h - 17h30
mardi	12h - 17h
mercredi	12h - 17h30
jeudi	12h - 17h30
vendredi	12h - 17h30
samedi	12h - 17h
dimanche	12h - 17h

Toutefois, comme chaque année, nous vous rappelons que le brûlage des végétaux dans les jardins est interdit.

Il convient d'aller déposer les branches et autres déchets verts dans les déchetteries des environs, ouvertes aux horaires suivants :

Automne-Hiver : 1er Octobre au 31 Mars

Fermeture entre Noël et Nouvel An

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aire Route d'Asfeld 06 21 48 20 40	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Attigny Le Haut-de-la-Dorchère 06 79 85 99 01	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	-	9h - 12h 14h - 17h
Château-Porcien Mont d'Ecy 03 24 72 86 23	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Châletet v/ Retourne Rue du Pont Royal 03 24 38 22 51	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h	-	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Chaumont Porcien Route de Rocquigny 06 10 11 66 38	9h - 12h	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Novion Porcien Carre de Proxivy 03 24 72 93 74	13h30 - 17h	-	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h30
Poix Terron Route de Villers-aux-Monts 06 43 04 52 04	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	-	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Thin le Moutier Route de Signy-l'Abbaye 06 43 04 70 42	14h - 17h	-	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h

Printemps-Eté : 1er Avril au 30 Septembre

Z. J. Pargny-Resson

Z. J. Pargny-Resson

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Automne - Hiver 1 ^{er} Nov. au 30 Avril	14h - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Printemps - Été 1 ^{er} Mai au 30 OCT	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

aire : Châteauneuf-Porcien - Châtelet / Beauroubaux - Chaumont Porcien - Novion Porcien : Fermeture 17h30 en semaine et 18h30 le samedi
Attrigny - Bois Taron : Thin le Moutier : Fermeture 18h30 en semaine et le samedi



Acceptez sous condition. Nous contacter:

X
NE SONT PAS ACCEPTES
DANS CES DÉCHÈTERIES

Amiante, Automobiles, Produits pharmaceutiques ou vétérinaires
et autres déchets particuliers

et autres décrets particuliers
Voir sur les sites Internet appropriés ou auprès de la Préfecture des Ardennes



Suivez l'actualité de
JUNIVILLE
en temps réel
avec l'application illiwap



Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

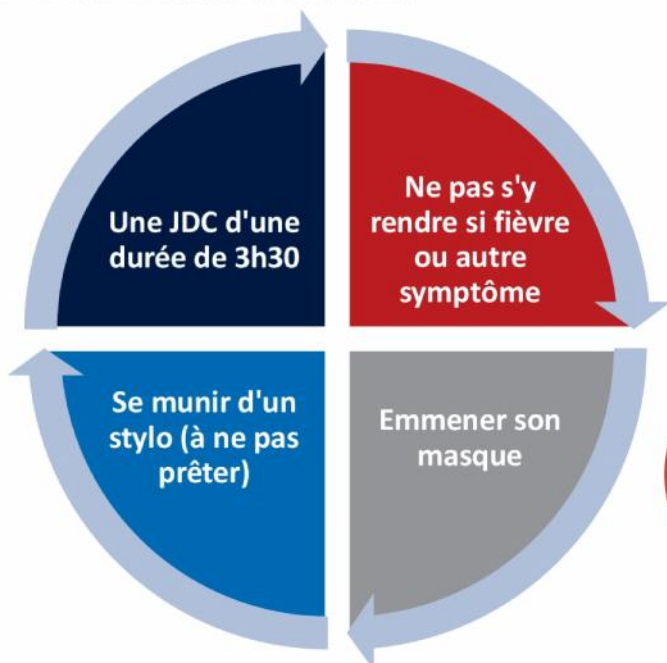
L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.